

# **FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE**

**BOURSES DE RECHERCHE  
DE LA FONDATION CRHA**

**FONDATION  
CRHA**

## 1 PROJET

THÈME :

Relié à la gestion des ressources humaines et /ou des relations industrielles

Relié à la prévention du harcèlement dans les milieux de travail

TITRE DU PROJET :

## 2 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CHERCHEUR PRINCIPAL

Nom :

Prénom :

Poste actuel :

Établissement d'enseignement ou organisme :

Adresse :

Appartement :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone résidentiel :

Téléphone cellulaire :

Adresse courriel :

CHERCHEURS ASSOCIÉS

Nom :

Prénom :

Établissement d'enseignement ou organisme :

Adresse courriel :

Nom :

Prénom :

Établissement d'enseignement ou organisme :

Adresse courriel :

## PROJET DE RECHERCHE (MAXIMUM 5 PAGES)

Décrire le projet de recherche en précisant, dans l'ordre :

1. Le titre du projet.
2. Le montant demandé.
3. La problématique (qualifiez et quantifiez son importance).
4. Les objectifs de la recherche.
5. La pertinence et le caractère prioritaire de la recherche pour le monde du travail.
6. Les résultats attendus.
7. Le caractère novateur de la recherche (liste des travaux déjà réalisés par d'autres chercheurs et les éléments nouveaux que la recherche envisagée pourrait mettre en lumière).
8. Le plan et la méthode de recherche.
9. Le calendrier des activités.
10. Les activités de transfert de connaissances.
11. Le budget du projet (incluant les frais de gestion perçus par l'université).
12. Les autres sources de financement pour ce projet.

Votre formulaire de demande devra être accompagné de votre curriculum vitæ et de la liste des bourses, prix et distinctions déjà demandés ou obtenus.

## **3** DÉPOSER VOTRE DEMANDE

À l'attention de :

Houda Bachisse, Ph.D.  
Responsable, Centre de Recherche et Innovation

Téléphone : 514.879.1636 poste 271

Par courriel : [h.bachisse@ordrecrha.org](mailto:h.bachisse@ordrecrha.org)

Par la poste : 1200, avenue McGill College, bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 4G7

## 4 POLITIQUE D'OCTROI D'UNE BOURSE DE RECHERCHE

### 1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Tout professeur universitaire ou chercheur affilié à un établissement d'enseignement postsecondaire québécois peut faire une demande pour une bourse de recherche.
2. Le projet de recherche doit porter sur un thème relié à la gestion des ressources humaines ou aux relations industrielles, ou sur une thématique associée à la prévention du harcèlement dans les milieux de travail.
3. Le projet doit avoir un impact direct sur le monde du travail.
4. Le demandeur doit soumettre tous les documents requis avant la date d'échéance de la période de dépôt des projets.
5. La ou les personnes qui demandent la bourse ne peuvent postuler si elles ont un projet de recherche en cours financé par la Fondation CRHA.

### 2 DOCUMENT REQUIS

- ✓ Le formulaire de demande de bourse de recherche dûment rempli;
- ✓ Un curriculum vitæ incluant une liste des bourses, prix et distinctions déjà demandés ou obtenus;
- ✓ Le budget du projet : le boursier devra fournir à la Fondation un budget détaillé du projet comprenant toutes les sources de financement et le montant des frais de gestion perçus par l'université;
- ✓ Les sources de soutien financier confirmées au moment de la demande;
- ✓ L'échéancier des travaux de recherche; si les travaux sont déjà en cours, indiquer le moment où ils ont débuté, le temps et les sommes qui y ont déjà été consacrés ainsi que leur état d'avancement; si les travaux ne sont pas commencés, indiquer le moment où ils débiteront, le temps estimé nécessaire pour achever la recherche et la date à laquelle les travaux terminés pourraient être publiés;
- ✓ La liste des travaux déjà réalisés par d'autres chercheurs dans le même domaine et les éléments nouveaux que la recherche envisagée pourrait mettre en lumière;
- ✓ Les nom et adresse de chaque personne qui doit participer à la recherche ainsi que son curriculum vitæ et la liste de ses travaux publiés.

### 3 MONTANT DE LA BOURSE ET DURÉE

Le montant de la bourse de recherche pour un sujet général relié à la gestion des ressources humaines ou de relations industrielles peut atteindre un montant maximal de 12 500 \$ payable en deux versements égaux sur deux années.

En ce qui concerne cette bourse de recherche, l'exercice financier commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars. Une subvention de recherche est normalement attribuée pour une période de deux ans et doit être utilisée, au moins en partie, dès le premier exercice financier.

Le montant de la bourse pour un sujet relié à la prévention du harcèlement dans les milieux de travail peut atteindre un montant maximal de 25 000 \$ payable en deux versements égaux sur deux années.

#### 4 ENGAGEMENT DU DEMANDEUR DE LA BOURSE

- Faire mention du soutien de la Fondation dans toute publication, sous forme d'article ou d'ouvrage, en version papier ou électronique, concernant le projet de recherche.
- Communiquer les résultats de la recherche à la Fondation, avant leur diffusion ou publication.
- Publier les résultats dans un média de l'Ordre ou de la Fondation, revue *RH*, entrevue vidéo, conférence ou autre, à convenir entre les parties.

#### 5 PROCESSUS D'ÉVALUATION

Au terme de la période de dépôt des candidatures, un responsable de la Fondation transmet les demandes qui se qualifient, par courriel, aux membres du comité d'évaluation.

Le comité d'évaluation fait l'analyse des dossiers des candidats. Chaque membre du comité doit évaluer toutes les demandes, pour assurer la validité du processus.

Les critères qui orientent notamment les membres du comité de sélection ont trait au contenu du projet, sa pertinence, son côté novateur, son utilité et son côté prioritaire. Tous les professeurs sont invités à soumettre une demande de bourse. Il est à noter qu'une majoration de la pondération (10%) sera accordée aux chercheurs qui sont des membres CRHA | CRIA.

Le comité d'évaluation recommande les candidats les plus méritants au conseil d'administration de la Fondation qui doit les approuver, et ce, avant la fin de l'exercice financier, soit le 31 mars de chaque année.

#### 6 REMISE DE LA BOURSE ET MODE DE PAIEMENT AU BOURSIER

Dans la mesure du possible, la bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle organisée par la Fondation. Dans l'impossibilité de tenir un tel événement, une lettre, accompagnée d'un chèque, sera transmise directement au boursier.

Le paiement de la bourse sera fait en deux versements de 50% chacun, le premier pendant l'année en cours et le second l'année suivante.

Pour obtenir la deuxième partie du montant de la bourse, les récipiendaires devront fournir avant le 31 mars de l'année suivant le premier versement :

- Un document de deux pages au maximum indiquant la progression du projet, les prochaines étapes et le nouvel échéancier, s'il y a lieu.
- La confirmation de l'approbation éthique du projet par leur université, si applicable.

une initiative de la

**FONDATION**  
**CRHA**

Chaque candidat recevra un accusé de réception. Les dossiers incomplets seront rejetés. Aucun dossier ne sera retourné.